

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai 2017, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 9 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Claudine COUVRAT
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Viviane HUYGHE
Madame Maryvonne DIVETOT
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Sébastien GEORGES
Madame Nicole CAMILLERI
Madame Michèle LE ROUX
Madame Renée Paule SERVEAUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Régis PETIT (Pouvoir à Madame Anne HEURTAUX)
Monsieur Patrick LECLERC
Monsieur Laurent ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 20 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

SECOMILE – Lotissement Domaine de la Combe

► Compte-rendu des réunions hebdomadaires – Suivi du chantier

Travaux divers

► Gloriette – Le projet de réaliser la gloriette avec la collaboration du Lycée Augustin Hebert d'Evreux est abandonné.

Le Coût de Bureau d'Etudes s'élève à 2 400, 00 €uros HT.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est validée. Des demandes de devis sont en cours.

► Cimetière

La chape de béton réalisée par l'entreprise des Pompes Funèbres lors de la mise en place des columbariums n'est pas satisfaisante.

Cette chape sera faite par l'entreprise de maçonnerie Noël recouverte d'un carrelage beige.

► Terrain multisports – Les travaux de terrassement sont prévus pour cet été pour une mise en service en fin d'année.

DELIBERATIONS

► 2017.024 - Suppression du coffret électrique, émergence du réseau Electrique, Côte du Boulay-Morin (RD10 à Normanville (27930))

Les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent le devis d'ENEDIS 5, Rue du Marais BP 20045 14006 CAEN
Devis n°Db22/030160/001003 du 2 mai 2017, d'un montant de 3 090,79 €uros HT
soit 3 708,95 €uros TTC

Convention de mandat Conseil Départemental de l'Eure :

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Philippe VIVIER, Maire de Normanville à signer la convention de mandat portant suppression de l'émergence du Réseau électrique (Suppression du Coffret) sur la RD10, Côte du Boulay-Morin à Normanville (27930).

► 2017.025 – Vidéo Projecteur Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes :

020	Dépenses imprévues Investissement :	- 90,00 €uros
2183-15	Immobilisations corporelles :	+90,00 €uros

► 2017.026 - Pouvoir de Police Spéciale Normanville (27930)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-117 en date du 13 décembre 2016, portant création de la Communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie » et arrêtant les statuts de la dite communauté.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie exerce les compétences en matière de :

- ▶ Assainissement,
- ▶ Collecte des déchets ménagers,
- ▶ Stationnement des résidences mobiles des gens du voyages - création, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage,
- ▶ Circulation et du stationnement ainsi que la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi,
- ▶ Habitat.

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté d'agglomération implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la Communauté d'agglomération,

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas transférer au Président de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie les compétences suivantes :

- Police de la **circulation et du stationnement** ainsi que de la police de la délivrance des **autorisations de stationnement de taxi** au titre de la compétence Voirie (articles L.2213-1 à L.2213-6 du CGCT)
- **Habitat**, les prérogatives détenues en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.11-6 du code de la construction et de l'habitation (procédures de péril, sécurité des ERP, sécurité des immeubles collectifs)

▶ 2017.027 - Adhésion des communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy, Mouettes, Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée et Moisville à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Par délibération de leur conseil municipal respectif, les communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy, Mouettes, Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée et Moisville ont fait connaître leur souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Aussi, considérant que le périmètre de la communauté d'agglomération peut être ultérieurement étendu, par arrêté du Préfet, par adjonction de communes nouvelles selon la procédure d'adhésion prévue à l'article 5211-18 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire aux communes membres, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouvelles communes dans les conditions de majorité qualifiée requises, c'est-à-dire avec l'accord des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou bien, de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le défaut de délibération dans ce délai de trois mois vaut acceptation du Conseil municipal.

Ainsi, conformément à la volonté exprimée par les élus, le conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie s'est prononcé en faveur de l'adhésion de ces communes, de même que sur le projet d'extension de son périmètre à celles-ci, garantissant ainsi à son territoire une cohérence spatiale.

Aussi, une fois l'accord des communes membres d'EPN recueilli, la commission départementale de coopération intercommunale, saisie par le Préfet, se réunira et rendra son avis sur le projet d'extension de périmètre d'EPN à ces communes.

A l'issue de cette procédure, le Préfet prendra ensuite son arrêté d'extension de périmètre d'Evreux Portes de Normandie, et ce, conformément aux conditions imposées par la loi sur la continuité territoriale.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de ces communes à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 ;

Vu la délibération n°10 de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en date du 11 avril 2017 ;

Vu la délibération n°10 bis de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en date du 11 avril 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Jouy sur Eure en date du 17 octobre 2016 ;

Vu la délibération de la commune de Fontaine sous Jouy en date du 9 septembre 2016 ;

Vu la délibération de la commune de Mouettes en date du 31 mars 2017 ;

Vu la délibération de la commune d'Acon en date du 7 mars 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Droisy en date du 10 février 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Courdemanche en date du 1^{er} février 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Illiers l'Evêque en date du 9 février 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Marcilly-la-Campagne en date du 20 janvier 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Mesnil sur l'Estrée en date du 6 février 2017 ;

Vu la délibération de la commune de Moisville en date du 3 février 2017 ;

Considérant ce qui précède, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 7 voix - Contre : 2 voix - Absention : 3 voix

- APPROUVE l'adhésion des communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy, Mouettes, Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée et Moisville à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

► 2017.028 – VMC Ecole

Le Conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes :

020	Dépenses imprévues Investissement :	- 3 271,00 Euros
2158-16	Immobilisations corporelles :	+3 271,00 Euros

► 2017.030 – Réfection des trottoirs route de la Vallée

Les membres du Conseil Municipal acceptent les devis de BJD :

- Devis 1 (Trottoirs Côté impair) du 14 février 2017 d'un montant de 8 978,30 € HT € soit 10 773,96 €uros TTC
 - Devis 2(Trottoir côté pair) du du 14 février 2017 d'un montant de 8 132,60 € soit 9 759,12 €uros TTC
- Soit un montant total HT de 17 110,90 €uros – TTC 20 533,08

Conventions de mandat Conseil Départemental de l'Eure :

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Philippe VIVIER, Maire de Normanville à signer les conventions de mandat portant réfection des trottoirs de la route de la vallée (RD52).

► **2017.032 – Désherbeur Espaces Verts**

Les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent le devis de SAMA du 22 décembre 2016, montant de 9 162,00 €uros HT
soit 10 994,40 €uros TTC
- Sollicitent une subvention auprès :
 - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

► **2017.033 – Entretien des berges de Saint-Gaud – Elagage et abattage d'arbres**

Les membres du Conseil Municipal décident d'entretenir les Berges de Saint-Gaud dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau en effectuant un élagage et abattage sélectif d'arbres le long des berges de l'Iton.

Le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au devis de l'Etablissement Eric VALLETTE - 906, rue Branville à Gauville la Campagne (27930) du 15 mai 2017, d'un montant de 11 999,00 €uros HT
soit 14 398,80 €uros TTC
- Sollicite une subvention auprès :
 - De l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

COMPTE-RENDU

- ALTERNATIBA Evreux Assemblée générale le 19 mai 2017 et état d'avancement du projet de Monnaie locale complémentaire,
- CLHD Comité Local Habitat Dégradé 18 mai 2017,
- EPN Conseil Communautaire 16 mai 2017 Ordre du Jour,
- EPN Convocation Conseil communautaire du 16 mai 2017,
- EPN Relevé de décision 1ère Commission du 4 mai 2017,
- EPN Relevé décisions 4ème commission 26 avril 2017,
- PST SIVU Assemblée Générale le 4 mai 2017,
- EPN Relevé de décision 3ème commission le 20 avril 2017,
- EPN Relevé de décision 4ème commission du 26 avril 2017,
- EPN Finances Ordre du jour 5ème commission du 27 avril 2017,
- EPN Journées du Patrimoine 16 et 17 septembre 2017,
- EPN Relevé décisions 4ème commission du 26 avril 2017.

QUESTION ET SUJETS DIVERS

- o PST SIVU Propositions des horaires TAP (Temps d'Accueil Péri-scolaire) 2017/2018,
- o Préfecture RD 155 Rencontre le 2 juin prochain concernant la demande d'installation d'un radar fixe dans la descente de la Côte du Boulay-Morin,
- o Monsieur LEBARBIER – Présentation d'un projet ouverture d'une boulangerie à Caër,
- o Infirmières – Projet d'installation sur la commune de Normanville,
- o Hervé MAUREY - Réponse du Ministre concernant le nouveau dispositif de demandes de cartes nationales d'identité,
- o Mutualisation des services EPN – Pas d'avis favorable du conseil municipal,
- o SENAT Quel rôle pour les collectivités locales en matière de prévention de la radicalisation ?
- o Sécurité ancien centre commercial - Madame GILLES présente les différents courrier rédigés aux divers organismes administratifs suite au transfert du Leclerc. La commune a contacté le SDIS concernant les ERP (Etablissements Recevant du Public). Le service doit rencontrer prochainement les 3 commerçants restant pour expliquer la démarche à suivre pour la sécurité de leur commerce,
- o Madame URBANSKI demande l'utilisation d'une partie de l'arborétum pour ses chevaux – Avis favorable du conseil municipal, sous certaines conditions dont la mise en place d'une convention de prêt d'usage reconduite d'année en année.

QUESTION ET SUJETS DIVERS

- Concert DAISY Bibliothèque Normanville 14 octobre 2017 à 15 h,
- Fête de la Science du 7 au 15 octobre 2017,
- Fête des voisins le 19 mai 2017,
- Fête de l'été – Samedi 24 juin 2017 ;